

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

CONVOCAATION DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARLES Michel, Maire, en suite de convocation en date du 22 juin 2026.

Présents : Mesdames FARCY Marie-José, FOURNIER Marion, GOTRAND Mélanie, GUIDEZ Laura, HENIN Marine, KOWALK Marie-Laure, NORMAND Chloé
Messieurs MARLES Michel, DEBOMY Maxime, RAMOS Jonathan, HURTEVENT Jerry, MUSART Benoît.

Absents excusés : M. THOREL Guillaume qui a donné procuration à M. MARLES Michel
M. CARPENTIER Fredy qui a donné procuration à M. RAMOS Jonathan
M. GOTRAND Sébastien

Secrétaire : Mme GOTRAND Mélanie

I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le procès verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

II) ACCUEIL DE LOISIRS LES P'TITES POUSES : AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURS :

M. le Maire informe l'assemblée que l'association les p'tites pousses l'a alerté mi-juin que 320 jours étaient préréservés. Une consultation auprès adjoints a été faite pour augmenter les jours et les passer à 350 pour 2026. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal

POUR : 14 UNANIMITE

III) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

Suite à l'augmentation de la réservation du nombre de jours auprès de l'association les p'tites pousses, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à une modification budgétaire. Il propose les virements de crédits suivants :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
CREDITS A REDUIRE			
011/ 61524	BOIS		2 500.00
TOTAL CREDIT A REDUIRE			
Total		0.00	2 500 .00

COMPTES DE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
CREDIT A OUVRIR			
65/65888	AUTRES	2 500.00	
TOTAL CREDIT A OUVRIR		2 500. 00	
Total		2 500.00	0.00

POUR : 14 UNANIMITE

IV) ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

M. le Maire explique à l'assemblée l'opportunité de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine. En effet la fondation a vocation à aider financièrement les collectivités dans la réfection de bâtiment à caractère patrimonial, la réfection de l'ancien presbytère serait éligible.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200€.

M. le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à la fondation.

POUR : 14 UNANIMITE

V) REVISION DES TARIFS SCOLAIRES :

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation du prestataire de service pour la rentrée de septembre 2026. Actuellement le repas enfant nous est facturé 3€02 TTC (2€87 HT) que la commune revend 3 € 78. A la rentrée de septembre le prestataire facturera le repas 3€15 TTC (2€99 HT). A ce prix il faut ajouter le coût du pain, du personnel et de l'énergie. M. le Maire propose de répercuter la hausse du prestataire sur le prix du ticket réclamé aux familles et de fixer le prix du repas à 3 € 95.

POUR : 14 UNANIMITE

VI) QUESTIONS DIVERSES :

- Mme FARCY fait un compte-rendu du conseil d'école : pour la rentrée 13 enfants partent et 16 arrivent, soit une augmentation de 3 enfants sur l'effectif de cette année qui était de 90 et passera donc à 93. Elle fait part également du départ de Mme TRECH qui ne souhaitait plus exercer les fonctions de directrice. Mme LEGRAIN va prendre la classe des TPS et PS, la nouvelle directrice prendra la classe de CP – CM1.

M. le Maire propose d'offrir un bon d'achat de 100 € au restaurant le moulin d'Aire sur la Lys à Mme TRECH pour son départ.

- Mme GUIDEZ relaie la question d'un voisin : si en remontant sa poubelle il heurte une voiture, qui est responsable ? M. le Maire répond que c'est l'auteur du dommage.

- M. RAMOS fait un compte rendu de la réunion avec l'entreprise Blot électricité :

- Un devis va être établi pour l'ajout d'un candélabre place Alexandre Grégoire

- Concernant les radars pédagogiques qui ne fonctionnent plus : Etant branchés sur l'éclairage public il est logique qu'ils ne puissent plus fonctionner. Néanmoins, il y un risque malgré tout pour qu'ils ne fonctionnent plus. Les radars vont donc être testés et s'ils sont toujours opérationnels il y aura lieu de les raccorder en continu et donc de tirer un câble depuis une alimentation.

- Concernant l'éclairage dirigé des passages piétons, une réflexion est peut-être à engager : déplacer les passages piétons au niveau des armoires sauf aux abords des écoles car le génie civil est très onéreux.

Concernant l'option solaire, l'entreprise nous le déconseille.

- M. le Maire fait part des remerciements du collège de Norrent-Fontes pour la subvention accordée à l'association sportive du collège.

- Le centre d'initiation multisports en partenariat avec la CABBALR sera reconduit à la rentrée. Celui-ci a lieu tous les mercredis de 14 h à 15 h 30. Il peut accueillir 20 enfants âgés entre 6 et 12 ans. Le prix est de 15 € par an.

- M. le Maire fait part de sa rencontre le 23 juin avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et le comptable du service de gestion comptable Lillers. M. le Maire explique que le CDL est un cadre de la Direction Générale des Finances Publiques, expert du conseil au service des élus, rattaché à la direction départementale ou régionale des finances publiques. Le CDL délivre des conseils personnalisés aux communes. Lors de ce rendez-vous une analyse de la situation financière de la commune a été rendue. Il a également été évoqué le travail comptable de Mme DELOHEN. Mme DELOHEN a reçu les félicitations pour la qualité de son travail.

- M. le Maire rappelle le départ en retraite de Christian TISON au 31 juillet et la création d'un contrat à durée déterminée du 1^{er} juillet au 31 décembre. Suite aux candidatures reçues et aux entretiens effectués, c'est M. LEGRAIN qui a été retenu.
- M. RAMOS fait part qu'il se rendra demain dans les locaux de la CAPSO pour le Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI).
- M. le Maire assistera à une réunion demain matin à la Sous-Préfecture de Béthune dont le thème est la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP). M. le Maire fait un point sur les travaux de sécurité de la salle polyvalente suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité pour l'exploitation de la salle. La société Répi a ajouté des alarmes dans le couloir, installé un dispositif qui coupe les prises sono en cas de déclenchement de l'alarme incendie et une alarme vocale se déclenche en plus de l'alarme. LEBOULANGER va intervenir les 10 et 11 juillet pour changer les quatre dômes de désenfumage qui ne fonctionnaient plus. Une option a été prise en plus afin que dômes puissent s'ouvrir lorsqu'il fait chaud et se referment automatiquement s'il pleut.
- M. le Maire fait part de ses rendez-vous prochains :
 - 1^{er} juillet : rencontre avec le capitaine SAISON du Groupement de Gendarmerie de Béthune pour évoquer notamment les problèmes de sécurité routière
 - 02 juillet : rendez-vous avec le cabinet VERDI pour les futurs travaux de réfection de l'école primaire
 - 08 juillet : rencontre avec Maisons et Cités
 - 09 juillet : rencontre avec Flandre Opale Habitat. Une rétrocession des voiries et espaces verts est prévue normalement en fin d'année à la commune et les réseaux à la CABBALR.
- Mme KOWALK a rencontré un habitant de la résidence des saules. Ce dernier lui a fait part qu'on lui avait présenté comme une résidence donc sécurisée, or pour lui ce n'est pas une résidence car il n'y a pas de barrières à l'entrée. Mme KOWALK ajoute que les habitants ne sont pas contre les carrés potagers mais l'an dernier certains habitants ont planté des légumes qu'ils n'ont pas récoltés car d'autres personnes s'étaient servies avant eux.
- Mme NORMAND dit que l'adresse « petit pont » n'existe pas chez EDF. Mme DELOHEN répond que l'adresse a été répertoriée dans la base nationale des adresses.
- M. RAMOS demande qui entretient le jardin pédagogique car les herbes sont hautes et des ronces dépassent dans le chemin menant à la passerelle. M. le Maire répond que c'est le service technique. Actuellement, la végétation pousse très vite et c'est compliqué pour les agents d'être à jour. Mme NORMAND demande s'il ne serait pas envisageable de recruter un saisonnier.
- M. RAMOS informe qu'un entretien des extérieurs du Presbytère serait à prévoir.
- M. DEBOMY rappelle l'invitation gracieuse de M. le Maire et les Adjointes au repas du 14 juillet pour les membres du conseil municipal et leurs conjoints, néanmoins il faut s'inscrire.
- M. le Maire rappelle que le rendez-vous pour le défilé du 14 juillet est à 14h 45 au Square Germinal.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.